



PNUE



**LE PLAN
D'ACTION POUR
LA MÉDITERRANÉE
(PAM)**



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

UNITÉ MED, MED POL, CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES & PARTIES CONTRACTANTES DU PAM*



* 20 pays méditerranéens et l'Union européenne

CAR/TDE



LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)



T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION	2
1 STRUCTURE DU PAM	4
2 HISTORIQUE DU PAM	12
3 MAÎTRISER LA POLLUTION	15
4 SAUVEGARDER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	23
5 GÉRER LES ZONES CÔTIÈRES DE MANIÈRE DURABLE	26
6 INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	31
7 L'ENVIRONNEMENT MÉDITERRANÉEN DE DEMAIN	35
STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE & PRINCIPAUX CONTACTS DU PAM	3e de couverture



Coordination : Arab Hoballah

Texte anglais original : Daphne Kasriel

Traduction et mise à jour : Gérard Pierrat

Maquette : fadhatz@nerve.com

Iconographie : Jonathan Blair, Maria Caparis, Nikos Chatzigeorgakidis (croquis), Jay Dickman, Joseph E. Didonato, Alexandros Frantzis, Michael Raftopoulos, Vassilis Tsitris & CAR/TDE

Impression : Linora, Athènes

Février 2001 | © PAM/PNUE Athènes / Grèce

Le texte de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, à des fins éducatives et non lucratives, sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation spéciale au détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le PAM/PNUE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant la présente brochure comme source. Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toutes autres fins commerciales sans en demander au préalable par écrit l'autorisation au PAM/PNUE. Les appellations géographiques employées dans la présente brochure ou la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

INTRODUCTION

Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent un aperçu du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) : rouages, objectifs, réalisations. Ce programme regroupe, dans une même volonté de coopérer et d'agir, vingt pays riverains de la mer Méditerranée ainsi que l'Union européenne. À eux tous, ils ont décidé de relever les défis que pose la dégradation du milieu marin, des zones côtières et de leur arrière-pays, et de concilier gestion durable des ressources et développement en vue de protéger la région méditerranéenne, ce patrimoine unique qui leur est commun, et de contribuer ainsi à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

Depuis 1975, grâce au PAM qu'ils ont créé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*, les États méditerranéens ont transcendé leurs différences politiques, culturelles, religieuses, leurs écarts de développement, et œuvré à l'unisson pour s'attaquer aux problèmes d'environnement. Comme la pollution ne connaît pas de frontières et qu'aucun pays n'est en mesure, à lui seul, de faire face à la dégradation de l'environnement, les pays méditerranéens tirent parti de l'expertise du PAM pour s'employer à préserver leur cadre de vie. Le PAM a pour objectif de relever ces défis de la manière la plus efficace, en intégrant étroitement environnement et développement, en vue d'asseoir la prospérité et de maintenir durablement un patrimoine méditerranéen d'une richesse exceptionnelle.

La région méditerranéenne, qui s'étend des Alpes au désert du Sahara, et du littoral atlantique au plateau anatolien, est à la croisée de trois continents. La Méditerranée est la seule mer qui ait donné son nom aux habitants des pays qui la bordent. Les ancêtres des peuples méditerranéens ont créé de grandes civilisations - égyptienne, hellénique, romaine, byzantine, arabe - qui ont laissé des vestiges historiques et architecturaux prestigieux, des idées dont l'empreinte reste profonde. Ce patrimoine culturel se combine aux atouts naturels de la région - beauté saisissante des paysages, flore et faune remarquables, douceur du climat - pour attirer chaque année des millions de visiteurs nationaux et internationaux, faisant de la Méditerranée la première destination touristique de la planète.

LES PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE – UN BREF PANORAMA

La mer Méditerranée et les pays qui la bordent, à commencer par leurs zones côtières, sont confrontés à de fortes pressions dont la plupart résultent d'activités humaines liées à un développement incontrôlé et accéléré. La population résidente des pays méditerranéens est passée de 246 millions en 1960 à 427 millions en l'an 2000. L'urbanisation (selon les prévisions, la population des villes devrait augmenter d'environ 38% entre 2000 et 2025), le surpeuplement des régions littorales, l'essor de la

* Le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ou PAM/PNUE, ne sera mentionné ci-après que sous son sigle PAM.



consommation, l'agriculture intensive, le tourisme de masse et le développement effréné du littoral se sont ligués pour assaillir le milieu naturel. Autant de facteurs qui se conjuguent pour générer des charges polluantes qui menacent la qualité de l'environnement et la diversité des espèces végétales et animales. Aujourd'hui encore, des quantités excessives d'eaux usées non traitées et de substances toxiques sont rejetées dans cette mer semi-fermée qui ne peut absorber de polluants sans subir un préjudice. Les transports et les industries sont à l'origine d'une pollution atmosphérique qui affecte la santé humaine et a des effets corrosifs sur les sites naturels et archéologiques. L'augmentation du trafic maritime d'hydrocarbures et de matières dangereuses entraîne des risques croissants de pollution accidentelle. Le fragile écosystème méditerranéen subit de multiples atteintes, depuis la contamination des espèces marines par les rejets toxiques jusqu'à la destruction par le tourisme des habitats sensibles.

DE QUELLE FAÇON LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE RÉPOND-IL AUX DÉFIS ?

Le PAM centre ses efforts sur la gestion durable des ressources naturelles marines et côtières et sur l'intégration de l'environnement dans le développement social et économique ainsi que dans les politiques d'aménagement du territoire. Il vise à ce que, dès l'amorce des plans de développement, la dimension «environnement» soit prise en compte, car c'est là le préalable de toute gestion avisée et efficace du milieu. Ainsi, tous les citoyens, depuis les entrepreneurs, les cadres, les spécialistes, jusqu'aux enseignants, aux responsables politiques et municipaux, sont appelés - chacun dans sa sphère personnelle d'intervention -, à placer les considérations d'environnement au cœur des activités de développement en Méditerranée.

Le PAM s'occupe activement de la gestion du littoral, de l'évaluation, de la prévention et de la maîtrise de la pollution, et de la protection des écosystèmes en vue de préserver la diversité biologique. Il favorise le lancement de programmes de prévention et de lutte, en inscrivant les mesures écologiques et la durabilité en tête des priorités nationales. Il s'emploie aussi à renforcer la solidarité entre les États côtiers méditerranéens dans la gestion de leurs ressources et de leur patrimoine communs, au profit des générations présentes et futures.

Dans la présente brochure sont exposés les grands défis environnementaux auxquels est confrontée la région méditerranéenne, les actions qu'a entreprises le PAM pour y répondre, les priorités qu'il se fixe pour l'heure. On y souligne les efforts déployés au titre de ce programme, au service des pays méditerranéens, pour stimuler leurs capacités, favoriser leurs échanges d'informations, consolider leur partenariat et leur permettre ainsi d'enrayer la dégradation de l'environnement et de protéger la région tout en assurant la croissance. Après avoir examiné comment le PAM a évolué pour satisfaire aux nouvelles exigences qu'appelaient la région dans le domaine de l'environnement, on s'attachera à quatre grands enjeux : maîtrise de la pollution ; protection du patrimoine naturel et culturel ; gestion durable des zones côtières ; et intégration de l'environnement et du développement. En conclusion, l'accent est mis sur le rôle décisif, dans l'avenir, de l'ensemble de la société méditerranéenne pour la réhabilitation de la région.

Aujourd'hui, 20 pays bordant la mer Méditerranée, plus l'Union européenne, composent le PAM. Tous sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le cadre juridique du programme qui les engage à prendre des dispositions concrètes en faveur de la Méditerranée. La Convention est assortie de six Protocoles qui sont des instruments juridiques contraignants dont chacun est consacré à un aspect spécifique de la protection de l'environnement.

Le PAM est coordonné par un Secrétariat basé à Athènes, dans le cadre d'un accord de pays hôte avec la Grèce. Il fonctionne sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dont il a été le premier projet consacré à l'une des mers régionales de la planète. Le PAM comprend un programme MED POL d'évaluation et de maîtrise de la pollution, un programme pour la protection des sites historiques côtiers et six Centres d'activités régionales (CAR). Chaque CAR, en menant les activités qui lui sont assignées dans l'ensemble du programme, fait bénéficier la communauté méditerranéenne de ses compétences propres dans les domaines de l'environnement et du développement.

Les Parties contractantes (pays méditerranéens et Union européenne) tiennent une réunion tous les deux ans pour décider des stratégies, du budget et du programme du PAM en vue de poursuivre l'objectif d'une amélioration de l'environnement dans le cadre d'un développement durable en Méditerranée. Un certain nombre d'observateurs, représentants d'ONG, d'agences et organisations spécialisées des Nations Unies, sont invités à prendre part à ces réunions. Un Bureau de six Parties contractantes est élu à chaque réunion et siège jusqu'à la prochaine pour guider et conseiller le Secrétariat.

Chaque pays membre désigne un ou plusieurs responsables chargés de suivre et de coordonner les activités du PAM au niveau national. Appelés « Points focaux », ce sont des représentants officiels des Parties contractantes, qui chargent à leur tour d'autres responsables de s'occuper d'aspects plus spécifiques des grandes questions traitées par le PAM.

L'UNITÉ DE COORDINATION DU PAM (UNITÉ MED)

L'Unité de coordination du PAM (Unité MED) est le centre névralgique des activités du PAM, ou Secrétariat de la Convention de Barcelone. Depuis 1982, elle est installée à Athènes. Elle est chargée de la mise en œuvre du Plan d'action pour la Méditerranée. Elle assume un rôle diplomatique, politique et de relations publiques. L'Unité coopère avec les pays, les ONG et les autres organisations internationales compétentes, elle favorise le renforcement des capacités, supervise les Centres d'activités régionales. Elle assure le suivi et la mise en œuvre des instruments juridiques et de la stratégie du PAM en matière d'information. Elle remplit aussi toutes les fonctions de secrétariat telles que l'organisation des grandes réunions institutionnelles, l'établissement des programmes, la gestion financière.

LE FINANCEMENT

1

La plupart des activités du PAM sont financées en premier lieu par un «Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée» auquel contribuent toutes les Parties contractantes à un taux convenu en commun conformément à un barème des Nations Unies. D'autres crédits importants servant à financer des projets et activités spécifiques proviennent de contributions volontaires, de l'Union européenne, d'institutions des Nations Unies et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).



LA STRUCTURE JURIDIQUE

La structure juridique du PAM - la Convention de Barcelone de 1976 pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, telle que modifiée en 1995, avec ses six Protocoles - constitue le système dit de Barcelone. Elle témoigne de l'engagement des pays à accorder la priorité aux considérations environnementales en dépit du fait qu'ils peuvent se trouver à des stades différents de développement économique. Sitôt qu'ils auront signé et ratifié les textes nouveaux ou amendés*, les États membres seront tenus de prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre, au plan national, les dispositions organisationnelles et juridiques permettant de se conformer au mieux au système de Barcelone tel qu'il a été rénové.

Ces textes juridiques se conjuguent avec les accords internationaux, dont certains ont été également élaborés sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement, comme la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, ou encore la Convention sur la diversité biologique. La Convention de Barcelone et ses Protocoles ont été actualisés pour les adapter à l'évolution du droit international de l'environnement ; c'est ainsi que les textes récemment modifiés intègrent des notions et principes mis en exergue par le Sommet de la Terre de 1992: « payeur-pollueur », principe de précaution, obligation de l'étude d'impact sur l'environnement, participation du public avec accès à l'information.

Ces textes s'articulent également avec des accords sous-régionaux, tels que l'accord RAMOGE sur la protection du milieu marin signé par la France, l'Italie et Monaco, ou bien l'accord entre la Grèce et l'Italie sur la protection du milieu marin des îles Ioniennes et de leurs zones côtières.

* À l'heure où cette brochure est rédigée, le processus de ratification des instruments juridiques nouveaux ou modifiés est en cours; cependant le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité est déjà entré en vigueur.

Protocole « immersions » : Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (1976, *tel que modifié en 1995*)

Protocole « situations critiques » : Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (1976, *en cours de révision*)

Protocole « tellurique » : Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (1980, *tel que modifié en 1996*)

Protocole ASP et biodiversité : Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (1995, *remplaçant le Protocole ASP de 1982*)

Protocole « offshore » : Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (1994)

Protocole « déchets dangereux » : Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (1996)

LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

Le développement durable consiste à intégrer le respect de l'environnement dans tous les aspects du développement économique en vue d'assurer un niveau suffisant de ressources pour les générations futures. Créée en 1996 en tant qu'organe consultatif du PAM, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) est un lieu de réflexion sur les politiques visant à promouvoir le développement durable dans le Bassin méditerranéen. Par sa composition, la CMDD atteste que c'est l'ensemble de la société qui doit participer à la solution des problèmes étroitement liés d'environnement et de développement: 15 représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'ONG à vocation environnementale y siègent sur un pied d'égalité avec les 21 représentants des Parties contractantes.

LE PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE MAÎTRISE DE LA POLLUTION DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Le MED POL, basé à l'Unité MED, aide les pays méditerranéens à formuler et à mettre en œuvre des programmes de surveillance de la pollution, assortis de mesures antipollution, ainsi qu'à établir des plans d'action visant à réduire puis à éliminer la pollution d'origine tellurique. Il exécute aussi des programmes de renforcement des

capacités dans les domaines de l'analyse des contaminants, du traitement des données et de la formation aux aspects techniques et gestionnels. Le MED POL est chargé de suivre la mise en œuvre, par les pays méditerranéens, des Protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux ». Eu égard à la relation étroite existant entre environnement et santé, un conseiller scientifique principal de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) travaille à temps plein, dans le cadre du MED POL, sur des questions de salubrité du milieu marin et côtier.



PNUE

LES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES (CAR)

D'une structure inédite, les six Centres d'activités régionales (CAR) du PAM mènent, au niveau de l'ensemble du Bassin, les activités dont conviennent les Parties contractantes à leurs réunions biennales et qui sont coordonnées par l'Unité MED. Ils jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de diverses composantes du programme aux niveaux régional, national et local. Bénéficiant du concours financier des Parties contractantes et de leur pays hôte, et chargés d'aider les pays à intégrer, selon des modalités très diverses, des considérations de développement et d'environnement, les CAR développent les capacités de la région dans leurs domaines respectifs de compétence et confortent, parmi les pays méditerranéens, le sentiment que le PAM est bien « leur » programme.

LE CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Situé sur l'île Manoel, à Malte, le REMPEC a pour mission d'assister les États côtiers méditerranéens pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations découlant du Protocole « situations critiques ». À cet effet, il les aide à développer leurs capacités nationales d'intervention en vue de faire face à des accidents majeurs de pollution marine. Le Centre favorise aussi la coopération entre des pays dans la lutte contre la pollution marine accidentelle due à toute une série de substances dangereuses, notamment aux hydrocarbures. Dans son rôle de gestion des crises, le REMPEC est tenu, entre autres, de diffuser l'information avant et pendant la situation d'urgence, et d'octroyer une formation et une assistance technique. Sur demande d'un pays confronté à un grave accident, il mobilise ses compétences techniques, et, si nécessaire, au-delà de la région.

Le Centre assumera prochainement des responsabilités concernant le Protocole « offshore » traitant des opérations d'exploration et exploitation au large. Le REMPEC est géré sous les auspices conjoints du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation maritime internationale.

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)

Sis à Sophia Antipolis (France), le CAR/PB adopte une approche dite « systémique et prospective » des problèmes environnementaux méditerranéens en travaillant sur les solutions de développement durable pour la région. Il étudie la trame serrée d'activités humaines - urbanisation, industrie, agriculture, énergie, transports, etc. - qui affectent les ressources naturelles du littoral et de la mer. Le Plan Bleu publie toute une série de données recueillies au terme d'investigations soigneuses sur des thèmes tels que les tendances démographiques dans l'ensemble des États méditerranéens. Des experts établissent des scénarios (ou projections) visant à concilier la protection de l'environnement et les réalités du développement socio-économique dans le souci d'aider les pays méditerranéens à prendre des décisions qui engagent l'avenir.

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)

Sis à Split (Croatie), le CAR/PAP a pour champ d'intervention privilégié la gestion intégrée des zones côtières, une approche multidisciplinaire et très complète visant à atténuer les problèmes que soulève l'urbanisation du littoral avec ses effets pervers sur l'environnement. Cela est fait grâce à des actions prioritaires menées dans divers domaines en vue d'introduire des pratiques de gestion écologiquement rationnelle. Le Centre fournit une assistance technique et coordonne des projets qui impliquent le plus souvent la participation de nombreux organismes au niveau local.

Parmi les autres thèmes que le CAR/PAP a amplement traités, on citera la gestion des ressources en eau, la protection des sols, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, et les études d'impact sur l'environnement dans les zones côtières. Le Centre organise régulièrement des ateliers et des programmes de formation, et il élabore des lignes directrices concernant la mise en œuvre d'activités liées aux thèmes précités.

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)

Installé à Tunis, ce Centre axe son action sur la protection des espèces méditerranéennes, de leurs habitats et écosystèmes. Chargé d'aider les pays dans l'application technique du Protocole « Aires spécialement protégées/biodiversité », il s'occupe de la gestion des habitats, de l'élaboration d'une législation, de la création et de la gestion d'aires protégées, et de la mise en œuvre de plans d'action pour la conservation d'espèces menacées telles que le phoque moine, les tortues et la végétation marines. Il s'emploie aussi à élaborer des stratégies de conservation de la

biodiversité et à renforcer les capacités nationales par le biais de programmes de formation. Le Centre de Tunis joue un rôle important dans le domaine des ASPIM (aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne). Il favorise également l'échange d'informations et d'expériences parmi les spécialistes méditerranéens et la participation active d'organisations internationales compétentes, y compris d'ONG.



A. Franzis

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)

Basé à Palerme (Sicile, Italie), le CAR/TDE coopère avec les pays pour appuyer des processus de planification et de prise de décision visant au développement durable de zones marines et côtières grâce à l'application de données obtenues par télédétection.

Ce recours à la technologie satellitaire pour explorer les surfaces terrestres et marines est un outil précieux d'évaluation de l'environnement qui complète les méthodes conventionnelles. Il est particulièrement efficace pour une surveillance continue et précise des états et modifications de l'environnement avec le temps et sur de vastes zones, que ces modifications soient dues aux impacts d'activités humaines ou à des phénomènes naturels. Le Centre de Palerme a, entre autres tâches, celles de mieux faire connaître les possibilités de ces techniques avancées, de diffuser leurs résultats et de développer les capacités des pays méditerranéens à les utiliser.

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)

Il convient d'encourager les techniques de production plus propre - qui réduisent les déchets à la source - car l'industrie est l'une des grandes sources de pollution. Les principales activités du CAR/PP, qui est basé à Barcelone (Espagne), consistent à diffuser largement parmi les entreprises le concept de production plus propre et de prévention de la pollution, en faisant valoir ses avantages, et à les familiariser à cet effet avec les nouveaux procédés les plus performants. Le Centre organise aussi des programmes de formation et il appuie les échanges d'experts, facilitant ainsi le transfert de technologies au sein de la région.

LE PROGRAMME POUR LA PROTECTION DE SITES HISTORIQUES CÔTIERS

Le littoral de la Méditerranée offre la plus forte concentration mondiale de monuments et sites historiques, héritage grandiose de 5 000 ans de civilisations successives, d'échanges, de conquêtes, de conflits. Le programme appelé « 100 sites historiques », dont le siège est à Marseille (France), s'évertue à protéger les hauts lieux qui jalonnent le pourtour du Bassin méditerranéen. Il englobe aussi, dans ses domaines prioritaires, les sites archéologiques sous-marins avec les épaves. Le programme organise une formation aux meilleures pratiques de gestion de ces sites.



M. Caparitis

LES PARTENARIATS

L'influence du PAM dans la région résulte essentiellement de ses interactions étroites avec une multitude d'organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, qui partagent son engagement en faveur de la région méditerranéenne et de ses habitants et l'aident à atteindre le vaste public qu'il a pour vocation de servir.

Le PAM coopère avec diverses institutions des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation météorologique mondiale, la Commission océanographique internationale et la Banque mondiale. Dans le cadre de son « partenariat euro-méditerranéen » et en tant que signataire de la Convention de Barcelone, l'Union européenne coopère étroitement avec le PAM sur des aspects juridiques et techniques de la protection de l'environnement.

La multiplication des ONG méditerranéennes à vocation « environnement - développement » reflète les préoccupations croissantes du public à cet égard et sa volonté de concilier les deux aspects. Le PAM reconnaît la compétence et la capacité d'« éveil » et de « sensibilisation » que possèdent les ONG, et il encourage leur participation pleine et entière à ses activités, notamment par le biais de réseaux.

Des programmes internationaux comme le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP), qui concourt à la préparation d'avant-projets, ainsi que le Centre pour l'environnement et le développement de la région

arabe et l'Europe (CEDARE), qui a pour mandat d'aider ses pays membres dans les domaines de la gestion de l'environnement, du transfert de technologies et de l'élaboration de politiques, jouent également un rôle important.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PAM

Située dans les locaux de l'Unité MED à Athènes, la bibliothèque du PAM abrite une collection de périodiques scientifiques, de rapports techniques et de publications de référence sur la pollution marine, le développement durable, le droit de l'environnement, le changement climatique et des sujets connexes. Elle garde des exemplaires des publications des Centres régionaux, des rapports scientifiques et techniques du PNUE et d'autres organisations des Nations Unies, ainsi qu'une collection complète des rapports et documents des réunions du PAM qui sont en cours de transfert sur CD-Rom. La bibliothèque offre une assistance et fournit des services de référence et une formation aux scientifiques, spécialistes et étudiants méditerranéens.

LES PUBLICATIONS DU PAM

Le PAM publie en anglais, arabe et français **MedOndes**, un périodique qui traite des derniers projets du PAM et de thèmes concernant l'environnement et le développement de la région, comme la protection des espèces menacées et la gestion des zones côtières. Les Centres régionaux contribuent à ses sommaires. Le périodique rend brièvement compte des activités du PAM. Il est distribué gratuitement à un large public - experts gouvernementaux, bibliothèques publiques, scientifiques, ONG, organisations intergouvernementales (OIG), étudiants, journalistes et ministères de l'environnement.

Les **Rapports techniques du PAM**, dont près de 130 volumes ont déjà été publiés, sont consacrés à des questions juridiques, scientifiques, techniques et socio-économiques en rapport avec les activités du PAM. Ils sont distribués aux librairies spécialisées, aux universités, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Le PAM a publié des **Rapports sur l'état de l'environnement en Méditerranée** détaillant la situation et les pressions qui s'exercent sur le milieu marin et le littoral. Le plus récent, publié en 1999, a été établi conjointement avec l'Agence européenne de l'environnement, et un nouveau rapport est en cours d'élaboration par le CAR/PB.

Le **site web du PAM** <http://www.unepmap.org> offre une information générale sur le PAM tout en annonçant les réunions et autres activités en préparation. Il offre la possibilité d'utiliser des navigateurs pour télécharger les textes du rapport de certaines réunions, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, de rapports techniques du PAM, et de soumettre des demandes de renseignements.

UNE ÉVOLUTION RÉPONDANT À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES

Depuis plus de 25 ans, l'effort déployé en commun par les pays méditerranéens pour la défense de leur environnement s'est progressivement élargi, à proportion des nouveaux défis auquel ce dernier était confronté. Cette évolution reflète également une compréhension plus profonde de l'étroite relation entre conservation et développement. Le PAM, instauré par les pays riverains et l'Union européenne en vue de protéger la mer Méditerranée contre des problèmes de pollution exacerbés au milieu des années 1970, a étendu son mandat au delà des questions d'environnement marin et traite également des questions relatives à la gestion durable des zones littorales.

Le Plan d'action pour la Méditerranée a été créé en 1975, quand les représentants de 16 États méditerranéens et de la CE, préoccupés au plus haut point par l'état du milieu marin en Méditerranée, se sont réunis à Barcelone sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le PAM a invité les gouvernements à élaborer et à adopter une série d'accords juridiquement contraignants sur des questions d'environnement spécifiques ainsi qu'un programme régional de surveillance continue et de recherche en matière de pollution (MED POL). Lors d'une seconde conférence tenue un an plus tard, la Convention pour la protection de la mer Méditerranée (ou Convention de Barcelone) a été adoptée avec ses deux premiers Protocoles, l'un sur les opérations d'immersion de déchets effectuées par les navires et l'autre sur la coopération en matière de lutte contre la pollution marine en cas de situation critique.

Au cours de ses vingt premières années d'existence, le PAM s'est attaqué à toute une série de questions touchant la protection du milieu marin et il a accumulé une grande expérience dans ce domaine. Des objectifs communs relatifs à des aspects spécifiques de la protection de l'environnement se sont concrétisés dans quatre Protocoles additionnels. Ces Protocoles, actualisés quand le besoin s'en fait sentir, ont fourni un cadre à la réalisation d'actions communes de protection de l'environnement avec le concours du MED POL et des Centres d'activités régionales.

Le programme MED POL a joué un rôle de premier plan dans la revalorisation des capacités techniques de la plupart des pays méditerranéens en passant, entre 1982 et 1995, quelque 500 contrats de recherche avec des institutions nationales. Le MED POL a également aidé les pays membres du PAM à mettre en place des programmes de surveillance continue de la pollution. Il a créé une base de données scientifiques et techniques qui, dans le cadre des Protocoles, a permis aux États riverains de mener un grand nombre d'actions concrètes.

ÉLARGISSEMENT DU CHAMP D'ACTION DU PAM AUX RÉGIONS CÔTIÈRES ET À LEUR ARRIÈRE-PAYS

Au fil des années, à mesure que les observations et les données scientifiques établissaient que la majeure partie de la pollution marine provenait de sources et

activités situées à terre, le PAM a élargi son champ d'action, qui était circonscrit, à l'origine, à la pollution de la mer. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont reconnu la nécessité d'étendre leurs sphères d'intérêt en adoptant leur Déclaration de Gênes de 1985 consacrée à des problèmes tels que la raréfaction des ressources en eau douce, la dégradation des zones côtières, des zones humides, des écosystèmes et des terres agricoles. Progressivement, d'une approche sectorielle de la lutte antipollution, le PAM en est venu à la planification intégrée du littoral et à la gestion des ressources naturelles, privilégiant ces deux outils pour la recherche de solutions. L'intégration de nouveaux Centres d'activités régionales dans le Plan d'action a contribué à mieux asseoir ce recentrage.



PNUE / V. Tsitris

LE NOUVEL ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, les développements survenus au plan mondial concernant les stratégies à adopter dans le domaine de l'environnement sont venus confirmer et consolider les nouvelles orientations du PAM. L'Agenda 21, un document légitimant l'importance accordée à l'environnement dans tous les aspects du développement, qui a été largement divulgué à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio en 1992, a mis en exergue les liens entre environnement et développement durable.

Le PAM n'a pas tardé à répondre à ce nouvel enjeu : en 1994, il présentait à Tunis l'Agenda MED 21, adaptation au contexte méditerranéen de l'Agenda 21 de Rio. Ce texte reflète l'engagement des États méditerranéens envers la cause du développement durable. Pour inscrire ce nouvel objectif ambitieux dans le cadre du système de Barcelone, les Parties contractantes ont procédé à une importante révision de ce dernier. En 1996, la Commission méditerranéenne du développement durable

(CMDD) était créée avec le mandat de conseiller les États membres du PAM sur les solutions de développement durable et de leur soumettre des recommandations et propositions d'action à mettre en œuvre. La CMDD s'attache à mettre en lumière les interactions entre développement économique et environnement et la nécessité qui en résulte d'impliquer l'ensemble des acteurs sociaux, depuis les ONG jusqu'aux entreprises, dans la sauvegarde des milieux naturels de la région.

LE PAM AUJOURD'HUI

Le mandat du PAM a été officiellement élargi en 1995 afin d'y inclure le développement durable et de lui conférer une portée plus concrète. Le programme a abordé une phase nouvelle de son histoire, dite « PAM Phase II », et il a été rebaptisé « Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée ». La Convention de Barcelone et ses Protocoles ont été rendus plus contraignants, si bien qu'au lieu de se borner à fixer des objectifs généraux, le PAM est appelé désormais à formuler des principes sur une base mesurable, la surveillance du respect des dispositions adoptées devenant un aspect primordial. En vertu de ces nouveaux textes, presque toutes les opérations d'immersion sont interdites, les espèces et les habitats vulnérables sont mieux protégés, et un coup d'arrêt est porté aux mouvements transfrontières de déchets dangereux. Le public se voit également accorder des droits nouveaux en matière d'information et de participation, tandis qu'une coopération et une coordination plus efficaces sont favorisées à tous les niveaux.

L'année 1995 a aussi vu l'adoption de « domaines d'action prioritaires » qui régissent le nouveau cours du PAM, comme la gestion intégrée de l'eau, la lutte contre l'érosion et la désertification, la gestion des forêts et du couvert végétal, ainsi que celle des ressources génétiques et des ressources biologiques marines. Dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières, les priorités englobent la gestion des déchets, l'agriculture, l'industrie et l'énergie, le tourisme et le développement urbain, ainsi que l'accès à l'information, la conservation de la nature, des paysages et des sites.

Par l'élan qu'ils ont su imprimer au PAM, par la conscience qu'ils ont de posséder en commun un patrimoine marin et littoral, et malgré des différences dans leur stade de développement et la nature de leur régime politique, les États méditerranéens sont parvenus à tisser un réseau de liens et d'échanges qui constitue un acquis considérable pour l'avenir de la région.

L'ÉTAT DE LA POLLUTION DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Depuis que les membres du PAM se sont engagés dans une entreprise concertée d'assainissement du milieu méditerranéen, chacun des pays en particulier, et la région dans son ensemble, ont enregistré des avancées majeures dans la protection de la mer contre la pollution chronique ou accidentelle. Une étude récente menée conjointement par l'Agence européenne de l'environnement et le PAM fait ressortir l'état généralement satisfaisant des eaux du large en Méditerranée. En revanche, les régions côtières subissent encore de fortes agressions des activités humaines, et rares sont les segments du pourtour du Bassin à demeurer totalement épargnés par la pollution. La contamination par les matières organiques, les agents bactériens, les métaux lourds et les déversements d'hydrocarbures restent les menaces les plus courantes.

On qualifie de « points chauds » les zones où se produit une forte concentration de polluants résultant des activités humaines. Ces « points chauds » se situent en général dans les baies et golfes semi-fermés, à proximité de ports, d'agglomérations et de zones industrielles, et ils constituent un problème crucial en Méditerranée.

LA POLLUTION MARINE

Les menaces de pollution accidentelle

La forte densité du trafic maritime en Méditerranée se traduit par un risque accru d'accident maritime susceptible de donner lieu à un déversement massif. Selon des estimations, environ 50% de toutes les marchandises transportées dans l'océan mondial sont potentiellement dangereuses, et 30% du volume total du trafic maritime mondial provient des 305 ports de la Méditerranée, s'y dirige ou transite par ses eaux. Sur la rive sud, la poursuite de l'industrialisation et le développement du raffinage du pétrole augmenteront encore dans l'avenir le volume de substances dangereuses transportées par les navires.

Les risques que la pollution par les hydrocarbures fait peser sur la santé humaine, l'économie et l'écologie des régions les plus directement concernées, suscitent de vives préoccupations. La mer Méditerranée est une grande voie de transport d'hydrocarbures du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Les pays méditerranéens ne peuvent, pour la plupart, compter sur leurs propres ressources pour faire face à un grave accident de pollution marine.

Selon les relevés du REMPEC, 151 accidents maritimes ayant donné lieu à des déversements d'hydrocarbures se sont produits dans la région méditerranéenne entre août 1977 et décembre 1999. Bien que seuls cinq déversements de plus de 10 000 tonnes aient été enregistrés au cours de cette période, il est certain que la fréquence des accidents occasionnant une pollution est trop élevée, et les déversements accidentels, indépendamment de l'importance du volume libéré, ont causé des dommages locaux au milieu marin et côtier. Une marée noire pourrait

survenir à tout moment, surtout le long des grandes voies maritimes, autour des ports et à proximité des principaux terminaux pétroliers. Une menace qu'aggrave encore la vétusté de nombre de navires-citernes croisant en Méditerranée. Depuis 1988, année où il a commencé à recueillir des données sur les accidents mettant en jeu des substances dangereuses autres que les hydrocarbures, le REMPEC a enregistré 79 accidents ayant occasionné ou susceptibles d'avoir occasionné une pollution de la Méditerranée.

La pollution chronique

La pollution marine par les navires est, pour une grande part, imputable à un respect insuffisant des normes internationales, notamment de la Convention MARPOL. Au cours de leur exploitation, les navires peuvent rejeter dans la mer des résidus huileux et d'autres substances liquides nocives, des eaux usées et des détritiques - autre source importante de pollution marine. De plus, on estime à un million les bateaux de plaisance de toutes tailles qui étaient au mouillage ou immatriculés dans des ports de la Méditerranée en 1997. Notons qu'il n'est pas rare que des avions larguent du carburant dans la mer. L'exploration et l'exploitation offshore du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol - comme par exemple la construction de tours de forage - constituent aussi une source notable de pollution.



PNUE / M. Raftopoulos

LA POLLUTION DES ZONES CÔTIÈRES ET INTÉRIEURES

La mer Méditerranée offre trop souvent une solution de facilité pour se débarrasser des déchets municipaux et industriels; elle sert aussi de réceptacle aux pesticides et engrais entraînés par les cours d'eau ou par le ruissellement des eaux de pluie, lequel peut véhiculer en outre des substances chimiques dangereuses provenant de l'industrie. Cette accumulation de rejets polluants expose la Méditerranée à un lourd préjudice. Le dépôt de charges excessives d'éléments nutritifs provenant des cours d'eau ainsi que des effluents urbains et industriels peut engendrer des phénomènes d'eutrophisation qui, à des degrés divers, affectent presque tous les États méditerranéens. Les manifestations les plus graves de cette perturbation de l'écosystème marin se produisent avant tout dans certaines baies fermées qui reçoivent du réseau hydrographique, en raison des rejets

directs non traités d'effluents industriels et domestiques, des charges élevées d'éléments nutritifs. Dans certaines conditions, la surface de l'eau se couvre d'une couche stagnante d'algues qui prolifèrent et consomment l'oxygène dissous aux dépens des autres formes de vie. D'où une mortalité en masse d'espèces marines et, par voie de conséquence, une réduction de la biodiversité, des risques pour la santé humaine dus à de puissantes toxines algales susceptibles de déclencher chez l'homme, en cas d'ingestion, des affections gastro-intestinales. L'eutrophisation peut aussi avoir des retombées socio-économiques fâcheuses sur les secteurs du tourisme et de la pêche.

Mais surtout, les principaux risques de la pollution marine pour la santé humaine proviennent du contact avec de l'eau de mer ou du sable contenant des microorganismes pathogènes (bactéries ou virus), ou bien de la consommation de produits de la mer contaminés. Ces dernières années, plusieurs pays méditerranéens ont, pour des raisons de sécurité, imposé des interdictions temporaires de mise sur le marché de coquillages qui, dans certaines conditions locales de pollution, accumulent des substances d'origine industrielle ou domestique. Un certain nombre d'affections ont été associées à la baignade dans des eaux polluées ; elles touchent notamment les oreilles, les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.

Les activités menées à terre sont responsables de plus de 80% de la pollution totale de la mer Méditerranée. L'industrie, l'agriculture et les fortes concentrations de résidents et de touristes dans les agglomérations urbaines génèrent d'énormes quantités de déchets solides et liquides. Les niveaux de la pollution atmosphérique sont accrus par la combustion de carburants fossiles dans le trafic automobile et le chauffage domestique. Ces activités ont un impact sur la qualité de l'eau et sur l'atmosphère, et par conséquent sur la qualité de la vie tout court.

LES EAUX USÉES

Les eaux usées sont l'une des sources de pollution les plus importantes affectant le milieu littoral. Selon une enquête effectuée auprès des pays du PAM pour lesquels des données sont disponibles, seuls 55% environ des 525 villes côtières de plus de 10 000 habitants sont desservies par une station d'épuration des eaux usées. Les rejets municipaux, quand ils font l'objet d'une élimination défectueuse, peuvent avoir de sérieux effets sur la santé, les écosystèmes marins et d'eaux douces, la pêche et d'autres activités économiques et récréatives.

LES DÉCHETS SOLIDES

De 30 à 45 millions de tonnes de déchets solides municipaux sont produites chaque année dans les zones côtières de la Méditerranée, et certaines des méthodes utilisées pour leur élimination ont des effets néfastes sur l'environnement. Le choix d'un emplacement inadéquat pour une décharge peut accélérer le transfert des déchets solides vers le milieu marin.

Les agglomérations urbaines du littoral méditerranéen demeurent la principale source de déchets solides dans la région, mais les déchets rejetés par les bateaux de plaisance ne laissent pas d'être préoccupants. Les déchets plastiques représentent 75%

des détritiques jonchant le littoral méditerranéen ; ils finissent par flotter à la surface ou par déposer au fond de la mer.

LES DÉCHETS INDUSTRIELS

Des polluants sont émis par une multitude d'établissements industriels qui jalonnent le littoral de la Méditerranée et les bassins fluviaux ; dans plusieurs pays méditerranéens, ce sont jusqu'à 80% des effluents industriels qui sont encore rejetés dans la mer sans avoir subi d'épuration.

Certaines matières organiques non biodégradables, comme les agents tensio-actifs, peuvent engendrer des dérivés toxiques quand elles sont métabolisées par des bactéries présentes dans le milieu. Des polluants industriels comme les métaux lourds et leurs composés organiques restent un motif de préoccupation : le tributylétain, utilisé comme agent « antisalissures » sur les coques de navires, en offre un exemple. L'industrie peut aussi éliminer ses déchets solides dans des décharges. Bien que les procédés industriels de production plus propre gagnent du terrain pour des raisons de compétitivité, il n'en reste pas moins qu'un manque de sensibilisation écologique porte encore trop souvent les chefs d'entreprise à considérer que l'adoption de méthodes de production respectant l'environnement entraîne un coût superflu.

La gestion des déchets dangereux pose un sérieux problème dans la région méditerranéenne. Ces déchets sont souvent immergés illégalement ou mélangés aux déchets municipaux, ce qui accroît le risque de contamination des eaux douces et marines. Les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination soulèvent d'autres problèmes, car ces déchets pourraient devenir une menace potentielle pour les pays en développement de la région. Seule une petite fraction de ces déchets est éliminée de manière appropriée.

L'AGRICULTURE

Le ruissellement sur les terres agricoles charrie jusqu'aux fleuves et aux estuaires des pesticides et des quantités excessives d'éléments nutritifs provenant des engrais. Les pesticides, à certaines concentrations, causent la mort du poisson dans les zones marines à faible circulation d'eau, et ils peuvent contaminer les approvisionnements en eau potable. Les pesticides chlorés ne sont que quelques-uns des nombreux polluants organiques persistants provenant de l'industrie et de l'agriculture. Ces substances sont extrêmement résistantes à la dégradation photolytique, biologique ou chimique ; elles s'accumulent dans les organismes vivants, devenant de plus en plus concentrées à mesure qu'elles remontent la chaîne alimentaire. En cas de consommation de produits de la mer où elles sont présentes, des troubles toxiques peuvent se manifester.

LES ZONES URBAINES

Aujourd'hui, les villes côtières de Méditerranée offrent à la plupart de leurs habitants une qualité de vie qui tendrait à se dévaloriser. Il faut l'attribuer au surpeuplement et à l'expansion urbaine, au déclin économique qui frappe certains centres d'activités traditionnelles, à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores occasionnées par

le trafic automobile. Les encombrements sont un problème qui ne cesse d'empirer. On s'attend à un triplement du parc automobile au cours des 30 prochaines années. L'engorgement des villes est également préjudiciable à l'activité économique, et, parmi les effets d'un recours trop systématique à la voiture, il faut compter aussi un taux d'accidents de la route inquiétant et des niveaux élevés de consommation d'énergie.

Bien que, en Méditerranée, le taux de natalité global soit en déclin, les agglomérations en expansion où affluent les populations qui désertent les zones rurales, s'ajoutant à la véritable explosion saisonnière de la population touristique, avec surconsommation d'eau et d'énergie, contribuent à accroître les charges polluantes.

L'ACTION DU PAM CONTRE LA POLLUTION

Le PAM intervient à plusieurs niveaux et sur plusieurs fronts contre ces problèmes de pollution par nature très complexes. Aux termes de cinq de leurs Protocoles, les pays méditerranéens se sont évertués à évaluer, prévenir, maîtriser et, si possible, éliminer la pollution. Par le biais du MED POL et des Centres régionaux, le PAM met en œuvre une stratégie de renforcement des capacités et de partage de l'information. Et grâce à l'application de ces Protocoles et à des interventions prioritaires, c'est de concert avec les pays méditerranéens que le PAM, dans son ensemble, aborde les problèmes de pollution les plus urgents. Par exemple, pour ce qui est de la lutte contre la pollution marine, il aide à développer les capacités institutionnelles des pays riverains auxquels il octroie une assistance technique et fournit du matériel de laboratoire. Ces efforts sont secondés par la coopération avec un grand nombre d'institutions des Nations Unies et ONG concernées, organisations internationales, autorités locales, entreprises et autres partenaires.



PNUE / J.E. Didonato

Les Protocoles jouent un rôle déterminant par tout un ensemble de dispositions contraignantes. Les Protocoles « tellurique » et « déchets dangereux » mettent l'accent sur l'importance de la production plus propre en vue de réduire et d'éliminer les charges polluantes, le premier spécifiant que le traitement et l'élimination des eaux usées forment un aspect essentiel de la lutte contre la pollution due aux activités situées à terre. Les activités menées au niveau régional en vertu du Protocole « immersions » comprennent notamment la collecte d'informations sur les quelques opérations d'immersion en mer qui sont permises sous certaines conditions, comme celles qui mettent en jeu des déblais de dragage provenant des ports. Le Protocole « offshore » a pour objet de préserver le milieu marin en réglementant les activités menées au large : forage, chargement à bord de navires, élimination des déchets provenant des

installations. Le rejet au large de déchets non biodégradables, tels que les sacs plastique, est interdit, tout comme l'est celui de produits dangereux (composés de mercure) ou de substances dont il est prouvé qu'elles possèdent un pouvoir cancérigène dans le milieu marin ou par l'intermédiaire de celui-ci. Le Protocole « situations critiques » traite, jusqu'à présent, des alertes à la pollution, mais il est prévu de le réviser pour qu'il porte également sur les rejets effectués en mer Méditerranée lors de l'exploitation normale des navires. Ce faisant, il rendra plus effective dans la région méditerranéenne l'application de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78) ainsi que de toutes les conventions pertinentes de l'OMI sur la prévention de la pollution et la sécurité en mer. Il devrait aussi traiter des activités liées à la navigation de plaisance et aux croisières, sources croissantes de pollution en Méditerranée.

Le **MED POL** est un programme composite d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée qui a évolué : d'abord outil de recherche en vue de mener des projets pilotes d'évaluation de la pollution marine, il est devenu un organe chargé d'aider les pays à forger ou renforcer leurs capacités dans le domaine de la surveillance et de la lutte contre la pollution marine, notamment celle imputable à des activités situées à terre. Il encourage le recours à des normes scientifiques harmonisées, la mise en place de programmes nationaux de surveillance et autres dispositifs permettant aux pays de gérer les problèmes causés par la pollution, avec un volet « contrôle » en vue d'une meilleure évaluation et comparaison entre les pays. Par exemple, en complément de l'analyse chimique conventionnelle, les scientifiques sont en mesure, dans le cadre de la surveillance des effets biologiques, de constater si le milieu se dégrade grâce à l'étude des effets physiologiques et biochimiques des polluants sur le cycle de reproduction du poisson, obtenant ainsi un tableau plus complet des effets de la pollution. La surveillance du respect de la législation, en permettant de mesurer ce qui est effectivement fait en faveur de l'environnement, contribue à identifier les blocages et aide les pays à les lever. Par exemple, il est possible de vérifier si l'industrie se conforme à la législation en vigueur.

Le MED POL a passé un accord avec le Laboratoire de l'environnement marin, basé à Monaco et relevant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans le domaine de l'assurance de la qualité des données obtenues dans le cadre du programme. Aux termes de cet accord, l'AIEA et l'OMS veillent à remédier aux déficiences des laboratoires nationaux en organisant régulièrement des exercices dits d'« interétalonnage » destinés à introduire et à normaliser les procédures d'analyse de contaminants dans la région et à améliorer la qualité des données chimiques et microbiologiques. L'OMS et le MED POL ont également organisé conjointement des cours de formation au traitement des eaux usées. Quand les enquêtes visant à recenser les « points chauds » de pollution de la région ont fait apparaître qu'il existait un manque de personnel qualifié pour exploiter les stations d'épuration, des programmes de formation régionale ont été rapidement mis en place en France, en Grèce, en Égypte et en Israël.

Le volet « recherche » du MED POL est en cours de restructuration pour lui permettre de faire face de manière dynamique aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de pollution. Les thèmes de recherche actuels portent sur des techniques

novatrices d'épuration des eaux usées pour les villages des régions montagneuses et insulaires ainsi que sur des méthodes rentables de recyclage. Les informations sont centralisées dans des bases de données techniques pour les rendre plus aisément accessibles aux pays riverains.

Le Programme d'actions stratégiques (PAS), adopté en 1997, est une nouvelle initiative du MED POL orientée vers l'action concrète, découlant des dispositions du Protocole « tellurique » ; il est assorti d'un calendrier de maîtrise et d'élimination des divers problèmes de pollution de la Méditerranée en facilitant et en accélérant la réalisation d'objectifs nationaux. En vue d'éliminer la pollution d'origine tellurique, il prévoit l'arrêt progressif d'apports de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation. Il vise aussi à faire disparaître les 109 « points chauds » et les 51 « zones sensibles » qui ont été recensés dans la région.

Le PAS est un plan sur 25 ans ménageant la possibilité de réviser tous les deux ans les calendriers opérationnels. Sa phase initiale de trois ans est principalement financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et par le FEM français, et elle fait intervenir un grand nombre de partenaires, dont le METAP et plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Le PAS prévoit l'instauration, d'ici à 2005, de plans d'action nationaux destinés à aider les pays à remplir leurs objectifs de réduction et élimination de la pollution ; pour ce faire, ils devront remédier aux lacunes de leur législation, à leurs faiblesses institutionnelles, mettre en place des corps d'inspecteurs chargés de veiller à l'application effective des dispositions en vigueur et s'attacher à renforcer leurs capacités de gestion durable et intégrée de l'environnement.

En adoptant le PAS, les pays membres du PAM se sont engagés, d'ici à 2025, à éliminer les eaux usées en toute sécurité dans les villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants, et à obtenir une réduction drastique de la pollution à la source, en recourant par exemple aux procédés de production plus propre. Ils se sont également engagés à mettre en œuvre des stratégies de promotion d'une agriculture durable comportant l'utilisation de produits chimiques dans des conditions bien spécifiées, et à atteindre des objectifs définis de réduction de la pollution atmosphérique.

LES EFFORTS DES CAR CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LA MAÎTRISE DE LA POLLUTION

Comme certains pays accusent un retard dans leur niveau de préparation à l'intervention en cas d'alerte à la pollution - ce qui peut entraver le processus d'assistance mutuelle -, le **REMPEC** les aide à remplir leurs obligations découlant du Protocole « situations critiques ».

Pour accroître les capacités des pays méditerranéens à faire face aux accidents de pollution marine, le Centre leur procure un appui constant pour qu'ils développent leurs systèmes portuaires et nationaux de préparation et d'intervention dans le cadre de l'établissement de plans d'urgence; il leur apporte aussi un concours pour l'instauration d'accords internationaux de coopération et d'assistance mutuelle en cas de situation critique et pour la formation de personnel. Le REMPEC coordonne un

nouveau groupe de travail technique méditerranéen, dont la fonction consiste à faciliter les échanges d'informations scientifiques et techniques destinés à évaluer la nature des risques provenant d'une pollution marine accidentelle et à promouvoir les mesures propres à y remédier.

Au niveau sous-régional, le REMPEC œuvre à l'élaboration d'accords opérationnels de lutte contre des accidents graves de pollution marine ; c'est ainsi qu'un projet actuel associe Chypre, l'Égypte et Israël. Le dessein ultime est que de tels accords sous-régionaux soient conclus dans l'ensemble du Bassin méditerranéen.

Au titre de ses attributions en matière de prévention de la pollution par les navires, le Centre aide les États riverains à mettre en place des installations de réception portuaires adéquates pour recueillir les déchets solides et liquides générés par les navires, notamment les résidus huileux et chimiques, les eaux de cale et les ordures.

Le **CAR/PP**, par la diffusion et la promotion de pratiques et techniques de production plus propre, contribue à réduire la pollution industrielle en Méditerranée. Il joue un rôle moteur au sein d'un groupe d'acteurs soucieux de vulgariser les procédés de production moins polluants dans la région. Le Centre favorise l'échange de vues et la coopération entre les unités industrielles, divulgue des études de cas sur des entreprises performantes, réalise des études sur la prévention de la pollution et organise des activités de formation. Les stratégies de sensibilisation du Centre prennent en compte certaines des conditions spécifiques à la région, comme le grand nombre de PME.

La production plus propre implique l'intégration permanente d'une stratégie de prévention environnementale aux procédés, aux produits et aux services. Elle vise à obtenir le minimum de résidus en réduisant la pollution à la source et recourant au recyclage interne. S'agissant des procédés, la stratégie privilégie la conservation des matières premières, de l'eau et de l'énergie, le recours à des énergies alternatives, la réduction des matières premières dangereuses ainsi que de la quantité et de la toxicité potentielle des émissions et des déchets. S'agissant des produits, elle cherche à réduire leurs impacts négatifs sur l'environnement au cours de leur durée de vie, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à l'élimination des résidus. La stratégie consiste aussi à incorporer des considérations d'environnement dans la conception et la prestation des services.

Le **CAR/PAP** s'attache en particulier à encourager l'aménagement de nouvelles stations d'épuration en Méditerranée. Ses lignes directrices sur la gestion des eaux usées ont fait l'objet d'une large diffusion par les Points focaux nationaux. Les évaluations par le Centre de la capacité de charge touristique sont destinées à aider les décideurs à fixer des limites réalistes au nombre de touristes susceptibles d'être accueillis dans telle ou telle zone et à atténuer ainsi les trop fortes pressions sur les ressources naturelles.

Le **CAR/TDE** suit les avancées obtenues dans la lutte contre la pollution grâce à l'application des techniques satellitaires et aux recherches qui y sont liées. Le Centre surveille en permanence la présence, dans le milieu marin, de matières en suspension telles que les panaches d'eaux usées, les nappes de pétrole, il décèle les sources de pollution tellurique et étudie la dynamique marine et atmosphérique qui conditionne le mouvement et la dispersion des polluants.

LE PATRIMOINE NATUREL

Si les trésors archéologiques de la région ont fait l'objet d'études approfondies et si la dégradation à laquelle les expose notre ère industrielle est un sujet de préoccupation, ce n'est que depuis peu que le milieu naturel de la Méditerranée et son évolution retiennent l'attention des décideurs. La Méditerranée est riche en faune, en flore et en paysages dont elle peut, pour une bonne part, revendiquer la spécificité, mais ce milieu naturel subit de plus en plus les fortes pressions d'activités humaines - tourisme, urbanisation, surpeuplement du littoral, transports. La dégradation qui en résulte pourrait compromettre la survie de nombreuses espèces végétales et animales et affecter des sites d'une grande beauté - comme les dunes. L'intensité du trafic maritime fait peser en permanence une menace de marée noire, et elle est aussi responsable de l'introduction d'espèces dites « allogènes », parce qu'étrangères à la région, que véhiculent les coques des navires et leurs eaux de ballast, ce qui peut perturber les écosystèmes. Les pratiques de pêche tendent à épuiser les stocks de poisson; les chaluts opérant à proximité du rivage détruisent souvent des habitats biologiquement précieux comme les herbiers marins de posidonies. Les zones humides, d'une importance capitale, en particulier pour le cycle de vie des oiseaux migrateurs et pour l'équilibre du cycle de l'eau, demeurent menacées par des assèchements inconsidérés. La disparition et la dégradation de ces zones ont été retenues comme un danger sérieux pour neuf des trente-trois espèces d'oiseaux aquatiques vivant en colonies qui se reproduisent le long du littoral de la Méditerranée. La disparition ou la diminution du nombre des habitats pourrait conduire à une extinction de certaines autres espèces comme le phoque moine et les tortues marines de Méditerranée, alors que la végétation marine - et notamment les herbiers de posidonies - est l'objet de préoccupations croissantes.

LES RÉPONSES DU PAM AUX ENJEUX

Les pays méditerranéens présentent de fortes disparités dans leur capacité à prendre les dispositions nécessaires pour protéger et gérer le patrimoine naturel. Le PAM vise à développer les compétences et les ressources techniques, améliorant ainsi les capacités institutionnelles nationales dans la mise en œuvre des politiques de conservation, ce qui appelle un renforcement des législations nationales. En Méditerranée, la protection des espèces menacées ou en voie de disparition est une question cruciale. On estime que dix-huit espèces de cétacés (dont des baleines et des dauphins) sont en péril. Le phoque moine de Méditerranée figure sur la liste des 12 espèces les plus menacées d'extinction dans le monde qui a été dressée par l'Union internationale pour la nature. Les menaces sont toutes liées aux activités humaines et l'adhésion de l'opinion aux mesures de protection est donc un facteur déterminant.

Le **CAR/ASP** a pour mission de protéger le patrimoine naturel de la région et de veiller à la mise en œuvre du Protocole ASP/biodiversité, ce qui vise à créer des aires

spécialement protégées bien gérées dans les pays membres du PAM, à conserver durablement la diversité biologique de la région et à préserver les écosystèmes marins et côtiers tout comme les sites d'intérêt culturel. Le Centre s'emploie aussi à dresser une liste des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM). Les mesures concernées comprennent la réglementation de l'introduction d'espèces étrangères à la Méditerranée ou génétiquement modifiées. À cet égard, des sites reconnus pour leur valeur naturelle ou culturelle peuvent jouer un rôle en redonnant vie, grâce à l'éco-tourisme, à des régions en déclin économique. Le Centre travaille aussi de concert avec les secrétariats d'importants traités internationaux, comme la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) et la Convention sur la diversité biologique.

Comme la connaissance du patrimoine naturel de la Méditerranée est encore fragmentaire, il convient avant tout de procéder à une évaluation globale de l'état et, si possible, de l'évolution de la diversité biologique en Méditerranée pour être en mesure de mieux la protéger. C'est ainsi que le CAR/ASP aide les pays à établir des inventaires des habitats marins au titre de stratégies en matière de biodiversité.

Le **CAR/TDE** a surveillé régulièrement les zones avec ou sans couvert végétal de l'ensemble du Bassin, et il a contribué à établir le classement de la végétation régionale. Le **CAR/PAP** s'emploie à étudier les moyens permettant d'enrayer l'érosion du sol et les tendances à la désertification.

LA SITUATION DES TORTUES MARINES

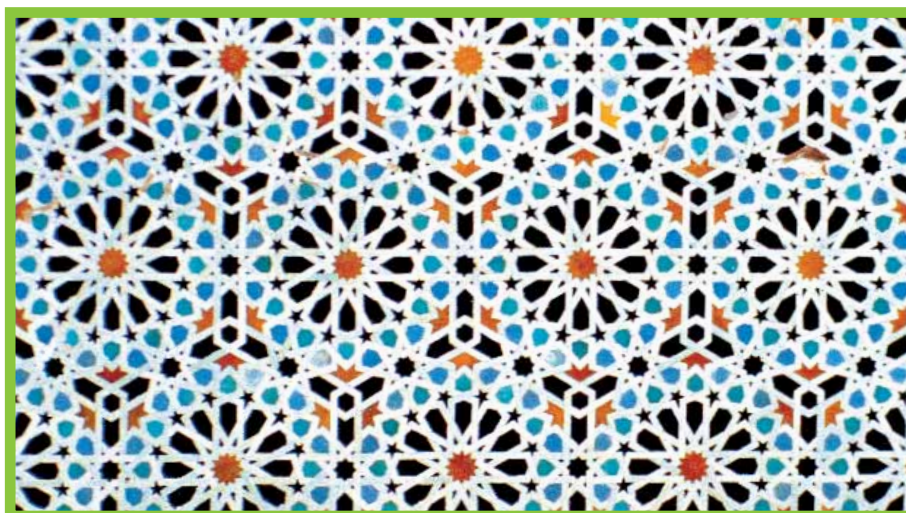
Les cinq espèces de tortues présentes en Méditerranée luttent pour leur survie. Parmi les menaces les plus graves que l'on ait relevées figure la détérioration des plages de ponte et des aires d'hivernage qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de vie des espèces. On citera également la capture accidentelle ou délibérée lors de la pêche, la pollution, et de nouvelles formes de loisir comme le scooter de mer. En 1989, ayant déjà inscrit la protection des tortues parmi ses priorités, le PAM a adopté un plan d'action pour leur conservation qui a été coordonné et a donné lieu à des actions concrètes de la part du CAR/ASP. Jusqu'à ce jour, les activités ont comporté des études sur le terrain pour évaluer la nidification des tortues marines en étroite collaboration avec plusieurs ONG, ainsi qu'un programme coordonné de marquage des animaux. Il a été établi, à l'intention des pays riverains, des recommandations d'activités au niveau national pour faciliter une meilleure protection des tortues. Les priorités du PAM concernant les tortues marines incluent une collaboration plus étroite entre les pêcheurs et les associations de protection de la nature et un meilleur courant d'informations entre les scientifiques et l'ensemble de la collectivité.

LE PATRIMOINE CULTUREL

Environ un tiers des sites historiques inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur valeur exceptionnelle et universelle se trouvent dans la région méditerranéenne. Toutefois, le public a de plus en plus conscience que la conservation

de nombre de ces sites, qui abritent les témoignages de civilisations dont le rayonnement est resté bien vivant, est passé au second plan avec la compétition à laquelle se livrent, ces dernières années, le développement, l'industrialisation et l'urbanisation.

Tandis que des sites peuvent être exposés à des catastrophes naturelles comme les tremblements de terre ou les incendies, les atteintes plus insidieuses, telles que la pollution atmosphérique, qu'ils subissent du fait d'activités humaines, posent un problème majeur. La surfréquentation menace la viabilité de certains d'entre eux. Des sites qui se trouvent dans des agglomérations urbaines nécessitent d'être protégés contre des nuisances de toute nature comme le bruit. Enfin, d'autres sites se trouvent sous l'eau, comme les épaves ou les monuments engloutis, et appellent des techniques spéciales.



M. Caparis

LES DÉMARCHES ADOPTÉES PAR LE PAM

Le Programme pour la protection de sites historiques a aidé les Parties contractantes à sélectionner plus de 100 sites côtiers d'intérêt commun afin de les protéger contre les risques de dégradation. Dispersés le long du littoral méditerranéen, les sites retenus répondent à certains critères. Par exemple, ils ont dû avoir une influence considérable dans l'évolution de l'architecture ou des beaux-arts, ou constituer un témoignage éloquent de l'une des grandes civilisations de l'antiquité, comme celle des Phéniciens.

Des efforts sont actuellement consentis pour intégrer la préservation des sites dans la politique d'aménagement et de gestion des zones côtières. Les mesures de protection comportent notamment, à l'échelle de toute la Méditerranée, un échange d'informations sur les meilleures pratiques et l'arrêt temporaire de toute construction lorsque des vestiges sont mis à jour. Il convient enfin d'assurer une meilleure protection contre le pillage des ruines, et notamment des sites sous-marins, lesquels sont en outre exposés aux effets néfastes de certaines opérations - comme l'immersion de déchets ou le dragage des fonds.

LES ZONES CÔTIÈRES DE MÉDITERRANÉE – LA RÉALITÉ PRÉSENTE

Au cours des dernières décennies, le littoral de la Méditerranée a subi le choc d'un développement accéléré, avec des répercussions dont les résidents et les touristes ont de plus en plus conscience. Les problèmes sont aggravés par l'urbanisation et l'industrialisation qui affectent la frange côtière de la région. Les grandes transformations économiques dont sont le théâtre les agglomérations qui jalonnent le pourtour du Bassin suscitent un afflux de populations en provenance des régions rurales, sans que ne soient mises en place les infrastructures qui permettraient de protéger l'environnement. Outre ces mouvements démographiques internes, la Méditerranée accueille le plus fort afflux touristique du monde, d'où la nécessité constante de nouveaux aménagements qui exercent une pression supplémentaire sur le littoral.

Quant aux îles, qui forment des groupes inégalement répartis dans l'ensemble de la mer Méditerranée, elles sont confrontées à des défis spécifiques. Pour beaucoup d'entre elles, l'envahissement touristique qui marque la saison estivale y exerce la plus forte pression qu'elles aient connue dans leur histoire. Très souvent montagneuses, les îles sont aussi généralement arides et donc sujettes à l'érosion. Leurs ressources naturelles, notamment la flore et la faune, sont particulièrement vulnérables aux perturbations et aux dommages résultant des activités humaines, et beaucoup doivent pallier la pénurie d'eau, la demande énergétique, l'insuffisance des moyens d'élimination des déchets, sans compter qu'elles ont du mal à planifier leur développement, faute de ressources financières et humaines.

LES ZONES CÔTIÈRES – UN ESPACE CONVOITÉ

La population résidente des États riverains de la Méditerranée s'établissait à 246 millions en 1960, à 380 millions en 1990; elle en est à 427 millions à l'aube du nouveau millénaire. La frange relativement étroite que constitue le littoral de la Méditerranée abrite environ 145 millions de résidents permanents.

Les prévisions ne sont guère optimistes et laissent entrevoir une multiplication des « points chauds » de pollution. L'accroissement démographique ne fera qu'aggraver les pressions qui s'exercent déjà sur des ressources naturelles, telles les eaux douces et marines, sur l'énergie, et qu'empiéter sur l'espace écologique de la flore et de la faune, compromettant le maintien de la diversité biologique. Il alourdira encore la charge que subissent des marchés du travail et du logement déjà à saturation et les services publics qui leur sont associés (approvisionnement en eau, réseau routier, assainissement et transports), il augmentera le volume des déchets. La tâche consistant à traiter et à éliminer les déchets solides et liquides représente déjà un immense défi environnemental, surtout pendant les mois d'été quand la population de certaines stations balnéaires se trouve brutalement multipliée par cinq, huit ou dix.

La dégradation du milieu urbain et de la qualité de la vie a des incidences néfastes sur la santé publique. L'accroissement du parc automobile devient la principale cause de pollution atmosphérique, responsable d'affections respiratoires et faisant aussi peser une menace de corrosion sur des sites historiques.

L'accroissement démographique et les modes de consommation conduisent à une demande alimentaire plus forte, ce qui contraint l'agriculture, elle-même concurrencée dans son espace traditionnel par des manifestations du développement économique - comme la construction de routes -, à se tourner vers des pratiques d'exploitation intensive, avec pour corollaires des besoins accrus en eau - alors que celle-ci est déjà rare - et un recours excessif aux pesticides et engrais chimiques. Les stocks de poisson, qu'ils proviennent de la pêche ou de l'élevage, sont sensibles aux polluants, et les exploitations piscicoles elles-mêmes rejettent des produits chimiques toxiques, tels que des fongicides, dans le milieu marin ambiant.



Corbis / J. Blair

La pollution due à une gestion inappropriée des déchets municipaux est exacerbée par les effluents provenant d'usines dont le nombre croît à proportion de l'extension des agglomérations urbaines. De grands ports commerciaux et des complexes d'industrie lourde contribuent à créer des « points chauds » de pollution. Les usines ont tendance à s'implanter autour des grandes cités portuaires, notamment celles qui exigent une grande quantité d'eau de refroidissement et un moyen relativement facile d'éliminer leurs déchets dans le milieu littoral ou fluvial, ce qui implique des effets nocifs pour la faune et la flore. En dépit de la création d'aires spécialement protégées, les dunes de sable, fortement déstabilisées par la surfréquentation des plages, appellent une meilleure protection. L'érosion côtière frappe plus de 30% des plages des pays méditerranéens de l'Union européenne. Les marais salants et les zones humides, qui sont des habitats vitaux pour tant d'espèces, notamment d'oiseaux, sont également convoités par le secteur du bâtiment pour être comblés et servir de lotissements, par l'agriculture pour être convertis en terres exploitables après drainage, ou même parfois pour servir de décharges, sans compter les vastes étendues de forêt qui, chaque année, partent en fumée.

Aux activités que développe ou génère la population permanente et qui affectent le littoral - urbanisation, industrie, infrastructures de transport - s'ajoutent les pressions exercées par le tourisme, en particulier sur la rive nord de la Méditerranée, qui sont l'un des problèmes qui exigent une gestion efficace si l'on veut éviter que le milieu marin et côtier ne se dégrade encore. Le nombre de touristes visitant l'ensemble de la région

méditerranéenne est passé de 58 millions en 1970 à 95 millions en 1980, puis à 150 millions en 1990, pour atteindre 187,5 millions en 1997. Cette tendance est appelée à se prolonger au cours des prochaines décennies et, selon les prévisions, le nombre d'arrivées de touristes internationaux et nationaux en Méditerranée, qui s'établissait à 135 millions en 1990, pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 235 et 350 millions en 2025. Un afflux d'une telle ampleur ne peut qu'entraîner une nouvelle compétition pour occuper l'espace et accaparer les ressources du littoral.

LES APPROCHES ADOPTÉES PAR LE PAM POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

La gestion intégrée des zones côtières

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC), démarche recommandée par l'Agenda 21, vise à traiter l'ensemble complexe des problèmes d'environnement du littoral en partant du fait qu'ils sont étroitement liés entre eux. Elle s'inscrit dans la perspective d'un développement durable et dans une politique d'ensemble et coordonnée impliquant la participation de toute une série d'acteurs, parties prenantes, services administratifs, et mettant en jeu divers niveaux et processus de planification. Il est d'une extrême importance que, le cas échéant, des régions ou même des pays voisins soient associés à cette gestion, car certaines pressions dommageables pour l'environnement peuvent avoir leur origine au-delà de la zone à protéger. Voici un exemple de cette nécessaire implication des acteurs : un plan de protection des aires de nidification de tortues marines qui entraîne un conflit d'espace touchant les plages d'une île très touristique de la Méditerranée aura plus de chances d'être couronné de succès si sont étroitement associés à sa conception et à sa mise en œuvre les hôteliers, les autorités municipales, la population locale et les touristes.

À travers la GIZC, le PAM s'efforce d'inverser les tendances négatives qui sont dues, sur la frange littorale, à la recherche d'avantages économiques à court terme. En anticipant et en prévenant la destruction irréversible de ressources, et en exécutant des projets pilotes dans les zones côtières les plus gravement affectées, il cherche à intégrer la gestion avisée du patrimoine naturel et culturel dans des activités de planification et de développement. Le PAM souhaiterait que la GIZC devienne progressivement l'outil d'élection pour s'attaquer aux problèmes auxquels est confronté le littoral de la Méditerranée.

Les Programmes d'aménagement côtier

Les Programmes d'aménagement côtier (PAC) sont des initiatives du PAM, animées par le CAR/PAP, visant à introduire la GIZC aux niveaux local ou national, à renforcer les institutions et les capacités en vue de réhabiliter les zones les plus gravement dégradées ou menacées. Ces projets revêtent la forme d'une coopération très poussée entre le PAM, les autorités nationales et locales, et les institutions de financement internationales. Ils reposent sur les principes du développement durable, de la planification et de la gestion intégrées des zones côtières. Huit projets de PAC ont été exécutés depuis 1989 en diverses parties de la Méditerranée. De nouveaux projets sont en cours ou en préparation.

Les PAC sont des projets pilotes bien circonscrits, d'une durée moyenne de trois à quatre ans, les pays proposant aux Parties contractantes, pour approbation, les zones qui ont le plus besoin d'une assistance en matière de GIZC. C'est le pays retenu qui exécute lui-même le PAC, le PAM intervenant comme catalyseur par une aide financière, l'octroi d'une formation et le concours déterminant de ses Centres d'activités régionales.

Les PAC sont pour le PAM et ses Centres d'activités une occasion précieuse de travailler au niveau local dans les régions côtières, d'engager toute une série d'acteurs et de secteurs à œuvrer ensemble. Ces projets prévoient en général, après leur achèvement, une poursuite des activités de planification et de renforcement institutionnel. Ainsi, des enquêtes ont montré que sur l'île de Rhodes (Grèce), dans la baie de Kastela (Croatie) ou sur le littoral syrien, les PAC avaient incité de nouveaux acteurs à prendre le relais par d'autres projets. L'amélioration importante des capacités institutionnelles (notamment en Albanie, dans la baie d'Izmir en Turquie, et à Rhodes) dans le sens d'une « appropriation » des projets, ainsi qu'une sensibilisation accrue aux questions d'environnement au niveau local, sont considérés comme les principaux acquis des PAC. En outre, l'adoption d'une législation en matière de protection et la création d'agences nationales de planification et de sauvegarde du littoral, comme l'APAL en Tunisie ou le Conservatoire du littoral en France, témoignent de l'importance croissante accordée à ce type de gestion durable. Une participation élargie au public et au secteur privé reste un défi à relever.

Les rôles des CAR et du MED POL dans les Programmes d'aménagement côtier

Le **CAR/PAP** a joué un rôle majeur pour appuyer les efforts du PAM en faveur de la GIZC. Assumant la coordination de la plupart des activités des PAC, le Centre a contribué à développer les capacités d'institutions nationales et locales dans des domaines tels que la gestion intégrée des ressources en eau et des déchets liquides urbains, familiarisant les autorités et les experts locaux avec le processus de la GIZC. Il a réalisé plusieurs études dans les domaines couverts par les PAC, comme les évaluations de la capacité de charge touristique. Le CAR/PAP a également contribué à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, s'attachant à des questions de gestion du littoral très spécifiques comme l'instabilité des falaises, les réserves de sable.

Le Centre a établi, pour la mise en œuvre des PAC, un manuel détaillé sur la base duquel seront préparés les futurs projets d'aménagement. Il s'emploie aussi à organiser des cours de formation à des initiatives de GIZC en Méditerranée. Il a publié ses évaluations des activités de GIZC entreprises dans toute la région, assorties de recommandations de mise en œuvre à toute une série d'institutions et d'experts nationaux méditerranéens.

De son côté, le **MED POL** a également pris part aux Programmes d'aménagement côtier, par exemple en recensant des sources de pollution et des mesures de maîtrise et de réduction de la pollution pour les zones problématiques des projets.

Pour le **CAR/PB**, chaque projet de PAC est une occasion de mener concrètement, sur le terrain, l'étude des relations environnement/développement. Le Centre a recours

à une démarche à la fois correctrice et anticipative qu'il établit sur la base d'études prospectives menées sur place. Dans le cadre des projets de PAC, le Plan Bleu a, par exemple, identifié les principaux acteurs du développement comme les ONG, les autorités locales, les maires, les pouvoirs publics, les divers ministères, les universités, les industries et les entreprises familiales. Après avoir défini leurs rôles respectifs, il est parvenu à les faire travailler ensemble. Ce type de coopération permet aux différents participants d'envisager le développement dans une optique neuve et de se situer chacun par rapport aux autres, il ouvre une perspective à long terme. Le Centre a pu offrir, pour les divers domaines traités par les PAC, des voies alternatives de développement axées à la fois sur la protection de l'environnement et l'efficacité économique.

Le concours que le **CAR/ASP** a apporté aux PAC a comporté la formation d'experts à la gestion des habitats d'espèces, aux techniques de prospection, à l'aménagement et à la gestion de zones naturelles englobant des sites historiques, des aires de loisirs et des zones humides. Le Centre a apporté son concours aux divers PAC en vue d'élaborer des stratégies à long terme de conservation de la biodiversité, et de réaliser des évaluations des écosystèmes marins avec les mesures de protection qu'ils appellent.

Par sa participation active aux PAC, le CAR/ASP s'est aussi évertué à sensibiliser la collectivité pour que celle-ci prenne davantage conscience des enjeux et manifeste du respect envers le patrimoine naturel de la Méditerranée. Ainsi, pour mieux mettre en valeur aux yeux du public la beauté des sites, le Centre, a, dans le cadre d'un projet de PAC, organisé des expositions dans des espaces très fréquentés comme les infrastructures de transport public.

Les projets de PAC offrent aux experts du **REMPEC** la chance de travailler, dans les zones concernées, à des plans d'urgence spécialement conçus pour faire face à des accidents de pollution marine. Le Centre a développé l'établissement de cartes dites « de sensibilité » qui recensent les zones les plus exposées aux déversements d'hydrocarbures. Par cette démarche anticipative, il aide les pays à fixer des priorités en fonction des zones côtières qui sont particulièrement vulnérables au regard de leur ressources naturelles et/ou de leur fonction économique.

Les PAC représentent aussi pour le **CAR/TDE** une occasion idéale d'aider les pays méditerranéens à intégrer dans leurs plans de développement les données fournies par le recours aux satellites et de réunir planificateurs, décideurs et experts en télédétection pour qu'ils examinent les liens entre ces données et les impératifs environnementaux. Dans le cadre des PAC, le Centre a, par exemple, aidé des pays riverains à évaluer l'évolution du processus de désertification et des ressources en sol, ce qui permet aux autorités locales de planifier des mesures de conservation et de surveiller les modifications du linéaire côtier dues à l'érosion. En 1999, le CAR/TDE a mis en place, sur Internet, une base de données STEPINMED concernant les projets et programmes exécutés en Méditerranée sur la base des techniques spatiales, ce qui permet aux pays riverains et à la CMDD d'avoir facilement accès à des exemples qui éclairent l'apport de la télédétection à la réalisation d'objectifs de gestion de l'environnement.

LA SIGNIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsqu'on tire les enseignements des actions menées par le PAM, il devient évident que l'environnement ne peut être compartimenté et que, partant, les solutions aux problèmes ne sauraient l'être non plus. Intégrer dans le développement économique le respect durable de cette entité complexe qu'on appelle environnement, autrement dit la qualité de vie des générations actuelles et futures, tel est, pour l'essentiel, le message délivré lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Et telle est la véritable signification du développement durable.

La mise en place de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), en 1996, est venue traduire concrètement les initiatives prises précédemment par le PAM dans le domaine de l'intégration de l'environnement et du développement, qu'il s'agisse des scénarios prospectifs ou de la gestion des zones côtières.

LE RÔLE DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

L'existence de la CMDD atteste l'engagement des Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'œuvrer à l'intégration de l'environnement et du développement dans l'ensemble de la région. La CMDD est pionnière par sa structure unique qui réunit sur un pied d'égalité des représentants des États et des décideurs locaux dont le rôle est essentiel dans le domaine du développement - comme le sont les acteurs socio-économiques. Elle offre un cadre prometteur pour la définition d'une stratégie de développement durable véritablement méditerranéenne.

La CMDD conseille les pays membres du PAM sur les voies du développement durable qui s'offrent à eux, en se fondant sur les travaux des CAR, des observatoires régionaux et nationaux, des organisations internationales spécialisées, et d'autres centres d'expertise comme les instituts de recherche. Elle examine les problèmes rencontrés pour l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales. La CMDD identifie également des méthodes et techniques novatrices adaptées au contexte méditerranéen, elle favorise le partage de l'information pour développer les capacités nationales d'intervention dans le domaine de l'environnement et elle formule des recommandations pour renforcer la coopération du PAM avec les institutions de financement internationales.

Rechercher un compromis entre les besoins légitimes de développement et les fragiles équilibres environnementaux dans la région méditerranéenne n'est pas une tâche facile. Pourtant, la CMDD s'avère être un lieu de dialogue constructif et elle se penche sur quelques grands thèmes avec le souci de résultats tangibles. Depuis sa création, relativement récente, elle a pu avancer des propositions d'action sur les thèmes suivants : gestion de la demande en eau; gestion durable des zones côtières; tourisme et développement durable; indicateurs (outils comparatifs permettant de mesurer les résultats obtenus en matière de développement durable); participation et sensibilisation du public. La CMDD a aussi retenu les thèmes suivants, également en rapport avec le développement durable : industrie et environnement; libre-échange et développement

durable; gestion des villes. Des groupes de travail dressent un bilan du thème dont ils sont chargés et font rapport aux grandes réunions de la CMDD qui se tiennent une fois par an. À l'issue de leurs travaux, ils soumettent aux Parties contractantes, pour adoption, des recommandations et propositions d'action. Au cours de l'année 2000, la CMDD a passé en revue les progrès accomplis aux niveaux régional, national et local, et elle a approuvé, lors de sa 6e réunion à Tunis en novembre 2000, un « Bilan stratégique » qui est une synthèse des efforts menés à cet égard. Lors de cette même réunion, la Commission s'est donné pour objectif de préparer à moyen terme une stratégie régionale de développement durable sur la base du Bilan stratégique et d'apporter sa contribution propre au Sommet de la Terre II de 2002. Parmi les nouveaux thèmes possibles de la CMDD figurent la gestion des déchets, l'agriculture et le développement rural, l'énergie, les transports et les modes de consommation.

La présence, en plus des 21 représentants des Parties contractantes, d'un groupe actif et périodiquement renouvelé de représentants de 15 autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG - ce qui porte donc à 36 membres la composition de la Commission-, contribue à mettre cette dernière en prise directe sur les réalités de la vie en Méditerranée.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN FILIGRANE DE TOUS LES TRAVAUX DES CAR ET DU MED POL

L'intégration de l'environnement et du développement est devenue un objectif fondamental des CAR et du MED POL qui sont tout à fait conscients que la gestion des divers milieux ne peut être efficace que si elle est un élément constitutif du développement. Ayant, entre autres missions, celle de favoriser les initiatives qui visent à renforcer les capacités, ils font en sorte que les considérations d'environnement tiennent une place plus importante dans la vie quotidienne. Toutes les composantes du PAM recherchent cette intégration en adoptant une approche dynamique de l'environnement, dans le droit fil du concept de développement durable.

Le **CAR/PB** ne cherche pas simplement à tirer les enseignements du préjudice subi mais à anticiper aussi les états futurs de l'environnement sur la base de tendances identifiables. Il étudie les interactions présentes et futures entre environnement et développement dans le Bassin méditerranéen; il en retient plusieurs hypothèses de croissance dans des domaines comme la démographie, l'urbanisation, les échanges commerciaux et l'utilisation d'énergie. Il envisage aussi les impacts qu'impliquent ces hypothèses pour des ressources naturelles comme l'eau, pour la frange littorale et la mer. Plus concrètement, il établit une série de scénarios tendanciels et alternatifs pour encourager les décideurs méditerranéens à intégrer plus judicieusement environnement et développement.

Depuis l'adoption du PAM Phase II, le CAR/PB a joué un rôle essentiel comme Centre d'appui à plusieurs groupes de travail thématiques de la CMDD. Il a mis en place un Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (OMED). L'OMED cherche à mieux appréhender les liens entre environnement et développement en évaluant l'état de l'environnement et les capacités d'action des pays riverains et en fournissant aux décideurs des données à l'appui du développement durable. Le grand nombre de fascicules que le Centre a publiés témoignent de cet apport essentiel.

Le **CAR/PAP**, par ses activités prioritaires concernant la gestion intégrée des zones côtières, comme l'élaboration et la diffusion de lignes directrices sur des objectifs importants de la GIZC et l'organisation d'ateliers régionaux dans ce domaine, démontre la nécessité d'associer les préoccupations d'environnement au développement.

Les échanges et le transport maritimes, les activités offshore, le secteur pétro-chimique, le tourisme nautique et les activités portuaires jouent un rôle important et croissant en Méditerranée. Le **REMPEC** coopère étroitement avec les États méditerranéens pour les aider à remplir leurs obligations selon les critères du développement durable. Quant au **CAR/PP**, il favorise des initiatives visant à une production industrielle plus propre en Méditerranée et il réoriente ainsi ce secteur du développement vers un plus grand respect de l'environnement.

L'action que mène le **CAR/ASP** pour assurer la protection de la nature passe par un dialogue avec les opérateurs économiques, tandis que les données générées par le **CAR/TDE** sont à la disposition des acteurs du développement. Le succès du Programme d'action stratégiques (PAS) du MED POL tient à l'implication complète des principaux responsables des collectivités. La sauvegarde à long terme des sites historiques de la région, avec l'essor attendu du tourisme culturel, dépend également d'une étroite collaboration avec l'industrie touristique.

L'ENJEU DU TOURISME

Le tourisme est d'une importance décisive pour les économies méditerranéennes, aux niveaux national comme au niveau local. C'est un secteur qui exerce d'énormes pressions sur les ressources naturelles. Les pays membres du PAM sont confrontés au grand défi d'avoir à gérer un tourisme appelé à croître à mesure que la région va résoudre ses conflits et se développer, et ce dans le respect de l'environnement.

Le tourisme offre une bonne illustration de la nécessité d'intégrer environnement et développement. Comme il est une source importante de recettes pour la plupart des pays méditerranéens, et la seule à reposer sur la beauté des ressources naturelles, on conçoit aisément qu'un développement inconsidéré de ses infrastructures, comme les grands complexes résidentiels bâtis au mépris des paysages et du cadre de vie, finisse, s'il se poursuit, par détruire les raisons même qui ont fait de la Méditerranée une destination d'élection. Trop de sites naguère enchanteurs du littoral ont été livrés aux bétonneuses, défigurés par des aménagements purement spéculatifs, transformés en stations surpeuplées enserrées dans un réseau de grandes routes. Les détritrus jonchent des rivages soumis à l'érosion, et les eaux côtières polluées font courir de réels dangers à ceux qui s'y baignent.

Étant donné le nombre et la diversité des acteurs en jeu dans le tourisme (depuis les fournisseurs de services et d'équipements jusqu'aux opérateurs directs comme les voyagistes), les sensibiliser et les mobiliser dans leur totalité représente une nouvelle gageure. Fort heureusement, les entreprises concernées commencent à réaliser que le développement durable est, en définitive, dans leur propre intérêt, et que c'est la seule issue qui s'offre au secteur s'il veut rester lucratif.

Pour atténuer certaines des pressions associées au tourisme, la CMDD préconise de privilégier des alternatives comme le tourisme culturel, le tourisme écologique et rural, la découverte de l'arrière-pays, ainsi que l'étalement des congés. Elle recommande aussi une synergie plus poussée avec d'autres secteurs économiques comme l'agriculture, la pêche et l'artisanat.

Les initiatives volontaires semblent une solution d'avenir. Les hôtels, par exemple, peuvent améliorer leurs pratiques de gestion en traitant leurs propres eaux usées. Il est également utile de centrer les efforts de sensibilisation sur les pays de provenance des touristes, en inculquant des attitudes qui respectent les destinations, d'autant qu'environ 25% des visiteurs du Bassin méditerranéen sont étrangers à la région. Aux îles Baléares (Espagne), les autorités locales, pour répondre aux alarmes suscitées par les effets pervers du tourisme, ont pris des mesures de réhabilitation avec la mise en œuvre d'un Agenda 21 local et l'adoption de plusieurs lois sur la protection et l'aménagement du territoire. Il est à noter aussi que le tourisme peut avoir par lui-même des effets bénéfiques : les visiteurs exigent de plus en plus de leur lieu de séjour qu'il leur offre un environnement de qualité, des zones de baignade salubres, ce qui est une incitation puissante à l'aménagement de stations d'épuration des eaux usées et de dispositifs d'élimination des déchets solides dans les sites très fréquentés.

En 1998, suite à une étude approfondie de 21 destinations, la CMDD a recommandé que, lors de l'établissement des plans visant à assurer un tourisme durable, les pays tirent parti des enseignements de stations touristiques « éprouvées », dont bon nombre font actuellement l'objet de mesures de réhabilitation. Plus concrètement, des pays encore épargnés par le tourisme de masse, comme la Libye et l'Albanie, devraient exploiter ces enseignements en vue d'établir des plans de développement rationnels.

L'ESSOR DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des stratégies de développement durable sont élaborées pour tous les autres grands secteurs de l'économie et, plus généralement, pour la gestion des ressources naturelles. Les moyens mis en œuvre comprennent des méthodes d'accroissement de la productivité agricole en ayant recours à des techniques respectueuses de l'environnement, l'incitation au développement des nouvelles sources d'énergie à des fins domestiques, industrielles, publiques et privées (en faisant largement connaître le rapport coûts-avantages des sources d'énergie renouvelables), l'identification et la promotion de types de transport écologiquement plus rationnels. Un certain nombre de pays membres du PAM ont adopté des législations et réglementations sur la planification urbaine et la protection des terres agricoles. Des plans de meilleure gestion et de développement de zones rurales, intégrant la préservation des ressources naturelles dont elles dépendent, contribueront à redonner vie aux sociétés paysannes et freineront l'exode vers les villes tout en protégeant les forêts et la biodiversité.

Une forme de stratégie de développement durable concernant les ressources naturelles consiste à échanger des données d'expérience sur la gestion et le développement intégrés ainsi que sur l'utilisation et la réutilisation des ressources en eau. Dans le cadre de la CMDD, les composantes du PAM ont collecté et analysé de nouveaux ensembles de données sur cette ressource souvent rare. Ainsi ont-elles entrepris une analyse des questions liées à l'eau qui a fait ressortir l'utilité d'une meilleure gestion de la demande, notamment pour lutter contre le gaspillage. Les Parties contractantes ont adopté ces recommandations en 1997.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EXIGE L'ADHÉSION DES CITOYENS

Le PAM incarne la volonté des peuples riverains de la Méditerranée de préserver leur environnement pour l'avenir. Comme ce programme est le leur, c'est à eux que le PAM doit rendre des comptes, par l'entremise de leurs représentants nationaux. Les citoyens doivent pleinement revendiquer leur rôle dans la sauvegarde de l'ensemble du patrimoine méditerranéen, et ce pour le bien-être de chacun et la prospérité de toute la région dans l'avenir.

Pour que le succès de la coopération régionale se poursuive et se renforce, il faut que les habitants de la région et ses millions de visiteurs s'engagent à respecter l'environnement et à concrétiser cet engagement dans leur vie quotidienne. C'est un objectif exigeant, car si les signes de dégradation - comme les détritiques sur les plages ou l'aggravation de la pollution atmosphérique - sont bien visibles, les réalisations importantes, elles, ne le sont pas toujours. Or, parmi les résultats obtenus à ce jour, on se doit de citer la multiplication des stations d'épuration, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade, le changement de comportement des grandes entreprises, une sensibilisation accrue des autorités locales, le succès des réserves naturelles. Le public sera d'autant plus motivé qu'il verra autour de lui les choses bouger en mieux.

Comme les solutions à apporter aux problèmes environnementaux ne peuvent, le plus souvent, faire sentir leurs effets que dans le long terme, il importe avant tout de créer dans l'opinion une prise de conscience qui soit durable. Un respect complet des décisions du PAM au plan national nécessite l'adhésion de l'opinion publique. C'est pourquoi, dans chaque pays riverain, des programmes concrets visant à combler des lacunes - comme le manque de personnel qualifié - doivent être associés à des campagnes efficaces de sensibilisation. Il ne s'agit pas seulement de changer les attitudes mais aussi de motiver et responsabiliser les citoyens pour qu'ils agissent réellement en faveur de l'environnement.

Conscient que la sensibilisation du public est un préalable à l'action, le PAM se propose de mettre en œuvre une ambitieuse stratégie d'information à l'intention d'un public élargi - consommateurs, secteur privé, jeunes surtout -, en utilisant tous les moyens de diffusion actuels comme l'Internet, les publications en plusieurs langues. Les Parties contractantes sont également soucieuses d'étendre la base de leur coopération à d'autres acteurs essentiels en matière d'environnement et de développement, à commencer par les ONG.

AIDER LES PAYS MÉDITERRANÉENS À MIEUX GÉRER LEUR ENVIRONNEMENT

La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée nécessitent des compétences spécifiques, des ressources financières et techniques appropriées.

Le rôle que joue le PAM en renforçant les capacités des États méditerranéens peut aider ceux-ci à surmonter leurs insuffisances actuelles. Le PAM Phase II a pour principal objectif d'améliorer les capacités institutionnelles des pays riverains dans la gestion de leur environnement.

Il convient d'adopter, au niveau national, de nouveaux instruments juridiques, de s'assurer de leur effectivité et de procéder à des investissements plus massifs dans les infrastructures de protection de l'environnement, ce qui doit s'accompagner d'un changement marqué d'attitude en faveur de cette protection lors de la définition des politiques publiques. Une gouvernance environnementale efficace nécessite de mettre en place de bons systèmes d'administration, des corps d'inspecteurs, d'envisager de nouveaux dispositifs comme l'éco-taxe, des amendes en cas d'infraction, des aides au développement de formules de tourisme alternatif.

La gestion intégrée des zones côtières doit, pour être efficace, tirer parti de l'expérience amassée dans ce domaine et pouvoir compter sur la participation active d'un personnel qualifié. Elle requiert aussi des allocations de crédits plus substantiels aux projets qui prennent en compte la dimension globale de l'environnement.

LE PAM DEMAIN : UN SURCROÎT DE PRIORITÉS

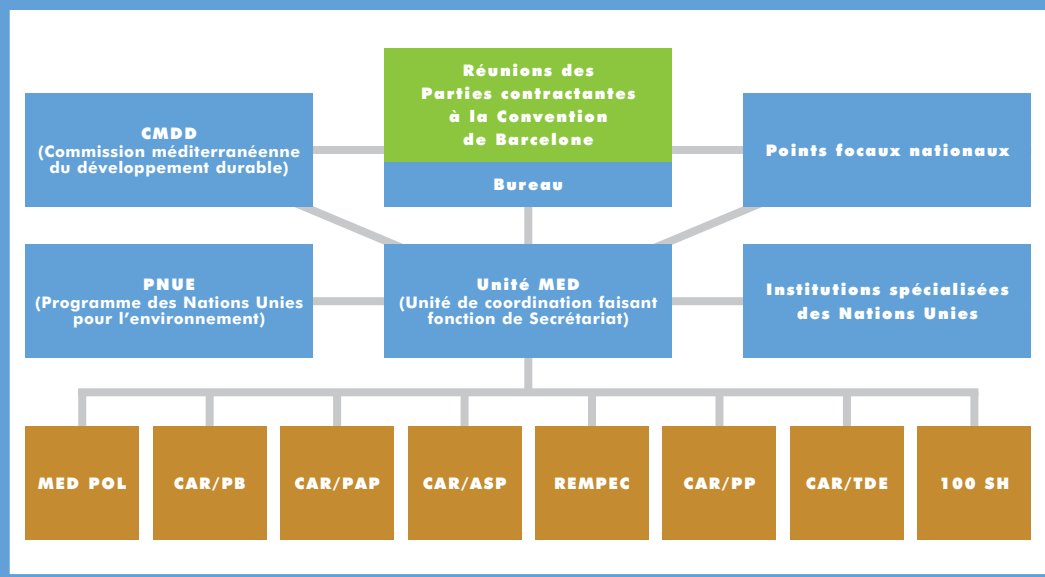
Parmi les grandes priorités du PAM à l'horizon de la prochaine décennie, il convient de mentionner : une réduction massive de la pollution d'origine tellurique; la protection des habitats marins et côtiers les plus importants; des activités maritimes plus sûres, plus respectueuses de l'environnement; le développement de la planification intégrée des zones côtières; l'élaboration, au sein de la CMDD, d'une stratégie régionale de développement durable et de nouvelles recommandations qui seront soumises aux Parties contractantes pour adoption.

Selon les indices prévisionnels, la région méditerranéenne serait en passe d'accéder à l'essor économique, avec de vastes perspectives d'investissement au cours des prochaines décennies, ce qui requiert un contexte de stabilité pour permettre aux pays riverains d'accélérer l'allure avec la vision partagée d'un patrimoine commun et une approche anticipative du développement durable. Les Méditerranéens doivent s'employer plus énergiquement à instaurer cet équilibre durable. Le PAM reste à leur service.



Corbis / J. Dickmon

STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU PAM



PNUE



PRINCIPAUX CONTACTS

UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

48 avenue Vassileos Konstantinou
11635 Athènes

Grèce

Tel: 0030 1 72 73 100 (Réception)

Tel: 0030 1 72 73 118 (Bibliothèque)

Fax: 0030 1 72 53 196 / 7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

Site web: www.unepmap.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

P.O. Box 30552

Nairobi

Kenya

Tel: 0025 4 2 62 40 01 / 2

Fax: 0025 4 2 22 68 90

E-mail: ipainfo@unep.org

Site web: www.unep.org

PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE MAÎTRISE DE LA POLLUTION DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE (MED POL)

L'adresse est la même que pour l'Unité MED.

CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Île Manoel, GZR 03

Malte

Tel: 0035 6 33 72 968

Tel: 0035 6 99 79 78

(situations d'urgence seulement)

Fax: 0035 6 33 99 51

E-mail: rempec@waldonet.net.mt

Site web: www.rempec.org

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)

15, rue Beethoven

Sophia Antipolis

06560 Valbonne

France

Tel: 0033 4 92 38 71 30

Fax: 0033 4 92 38 71 31

E-mail: planbleu@planbleu.org

Site web: www.planbleu.org

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)

11 Kraj Sv. Ivana

P.O. Box 74

21000 Split

Croatie

Tel: 0038 5 21 59 11 71

Tel: 0038 5 21 34 34 99

Fax: 0038 5 21 36 16 77

E-mail: pap@gradst.hr

Site web: www.pap.gradst.hr

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)

Boulevard de l'Environnement

B.P. 337 1080 Tunis cedex, Tunisie

Tel: 0021 6 1 79 57 60

Fax: 0021 6 1 79 73 49

E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

Site web: www.rac-spa.org.tn

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDETECTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)

2, Via G. Giusti

90144 Palerme, Italie

Tel: 0039 091 34 23 68

Fax: 0039 091 30 85 12

E-mail: ctmrac@tin.it

Site web: www.ctmnet.it

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)

Paris, 184-3

08036 Barcelone, Espagne

Tel: 0034 93 415 11 12

Fax: 0034 93 237 02 86

E-mail: cleanpro@cipn.es

Site web: www.cipn.es

PROGRAMME POUR LA PROTECTION DE SITES HISTORIQUES CÔTIERS (100 SH)

Atelier du Patrimoine

de la Ville de Marseille

10 Ter Square Belsunce

13001 Marseille, France

Tel: 0033 4 91 90 78 74

Fax: 0033 4 91 56 14 61

E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

